

75 ^{èmes}
UGSEL championnats nationaux
d'athlétisme en plein air

Benjamins / Minimes



Dreux
les 24 et 25
juin 2010

Nous contacter :
ugsel28@wanadoo.fr

UNION GÉNÉRALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

277, rue Saint-Jacques ♦ 75240 PARIS cedex 05

☎ 01 44 41 48 52 ♦ ☎ 01 43 29 96 88 ♦ @ v-proy@ugsel.scolanet.org

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

LIEU	Stade du Vieux Pré, rue de Vernouillet (Centre Ville)
ACCES	Un fléchage UGSEL sera mis en place à partir des routes venant de Paris, Chartres, Nogent-le-Rotrou, Evreux vous indiquant le parking du Palais des Sports.
ACCUEIL	Dans le Palais des Sports, rue du Général Koenig - le Mercredi 23 juin 2010 de 16 H 00 à 18 H 30 Au stand "Accueil" situé sur le stade en face de la chambre d'appel : - le Jeudi 24 juin 2010 de 8 H 00 à 12 H 00 - le Vendredi 25 juin 2010 de 8 H 00 à 9 H 30 Téléphone du Palais des Sports : 02.37.46.28.87
PARKING	En raison d'une importante manifestation sur le parking de la salle des Sports (Master de Pétanque) celui ci, sera indisponible. Une dépose minute sera organisée et les cars devront se stationner sur le parking des ateliers municipaux à 500m du palais des sports. Pour les véhicules particuliers, possibilité de stationner au parking souterrain, Place Mézirard, à 300 m du stade (surveillé et gardé 24h/24).
TRANSPORTS NAVETTES	Aucune navette gare – stade et stade – hébergement n'est prévue, possibilité de louer des véhicules auprès de la société Avis : 02 37 46 23 58
HEBERGEMENT	Une liste d'hôtels figure sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org Chaque établissement est responsable de la réservation de ses chambres.
RESTAURATION	Les repas du midi seront pris au stade Les repas du soir seront servis au restaurant de l'Institut St Pierre St Paul à Dreux - Parking Rue Gromard
PRIX DU REPAS	Panier Pique-nique le midi au prix de 6€ (comprenant 2 sandwichs, un fruit, des chips, une boisson) Repas chaud le soir au prix de 9€. Les repas commandés ne seront pas remboursés. Les commandes des repas non accompagnées du chèque réglant la totalité de la commande, ne seront pas prises en compte.
DROITS D'ENGAGEMENT	10,90 € par athlète.
PRIMES KILOMETRIQUES	La prime kilométrique versée en 2010 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0 ,0183 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour ; référence dicoroute).
SOUVENIR	Un objet souvenir sera remis à chaque participant.
NOTE IMPORTANTE	Les accompagnateurs des athlètes (professeurs d'E.P.S, parents et autres) ainsi que les Chefs d'établissements sont directement responsables de la tenue de leurs sélectionnés et de tous dégâts que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. Des sanctions pourraient être prises à l'égard de ceux qui terniraient la réputation de leur établissement et de l'UGSEL que ce soit dans les hôtels, le centre de restauration ou le stade.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

REGLEMENT	Se référer aux Règlements Généraux et Particuliers 2008-2012 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
DIRECTEUR DE REUNION	Jean BRUCK
DIRECTEUR DE COMPETITION	Guy MAUROUARD
JUGE ARBITRE GENERAL	André KERVEILLANT
JUGES ARBITRES	MM. BEWEY - CHARLOT - DESCHAMPS - LEGRAND - MORICEAU
REPRESENTANT BUREAU NATIONAL	: M. Michel GROSSEAU
REPRESENTANTS C.S.N.	MM. Guy MAUROUARD et Serge RIGOT
JURY	Le Jury sera accueilli au Palais des Sports le mercredi 23 juin 2010 de 16 h à 18h30 . Tous les membres du Jury (national, jury équipe adulte, jury équipe jeune) officiant devront porter la tenue officielle fournie par l'UGSEL. Les jurys équipes adulte et jeune ne pourront pas être remplacés lors de la 2ème journée, sauf en cas de maladie.
JURY EQUIPES	Tous les établissements scolaires ayant au moins une équipe qualifiée doivent fournir un jury jeune . (cf. article 14.2 du règlement Athlétisme en Plein Air). Il sera décidé lors de la commission de qualification le 4 juin prochain les régions devant fournir en plus un juge adulte.
REUNION DU JURY	Les fonctions seront attribuées lors de la réunion du jury prévue au Palais des Sports le Jeudi 24 juin à 8 h .
JURY D'APPEL	Voir article 21.3 des règlements généraux J BRUCK (directeur de réunion) - A. KERVEILLANT (Juge arbitre général) G MAUROUARD (CTNA) - A. GUENZI (représentant du Comité d'Organisation) - le juge arbitre de la spécialité concernée par l'appel.
LICENCES	Elles seront contrôlées à la Chambre d'Appel.
DOSSARDS	Ceux-ci seront remis aux responsables des athlètes à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagements . Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble des championnats, hormis les relais. Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

COMPOSITION DES EQUIPES	La confirmation de participation des équipes doit parvenir au Secrétariat National - Service Animation Sportive par fax au 01 43 29 96 88 ou par mail à v-proy@ugsel.scolanet.org pour au plus tard le vendredi 11 juin 2010 .
MODIFICATIONS	Les modifications éventuelles de composition d'équipes devront parvenir à l'UGSEL Nationale par fax au 01 43 29 96 88 ou par mail à v-proy@ugsel.scolanet.org jusqu'au mardi 22 juin 17 h 00 et exceptionnellement le mercredi 23 juin 2010, jusqu'à 18 heures <u>dernier délai</u> , par téléphone au 06 07 04 11 00
TENUE VESTIMENTAIRE	Le port du maillot de l'établissement est obligatoire (cf art 35 des règlements généraux). Le maillot des clubs ou le maillot publicitaire est interdit. Le short ou le cuissard est obligatoire , en aucun cas les 2 ensemble ne seront tolérés. Le bermuda ou le caleçon dépassant du short est interdit. Il en est de même pour les corsages ou chemisiers.
TENUE DES ATHLETES	Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les "MAQUILLAGES ET GRIMAGES" ne seront pas tolérés.
TEMPS PASTORAL	Un temps pastoral est prévu le vendredi à 8h30, nous demandons à tous les éducateurs de veiller à la bonne tenue de leurs élèves pendant le déroulement de cette animation.
LUTTE CONTRE LE DOPAGE	Les licenciés Ugsel peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat suivant les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.
REGLEMENT DISCIPLINAIRE	Conformément à l'article 27, 1^{er} alinéa, des règlements généraux de l'UGSEL : « Les représentants du Conseil National, de la Commission Sportive Nationale, présents à la compétition, avec le Comité Organisateur, peuvent prendre ensemble et d'un commun accord dans le cas prévu à l'article ci-dessus et après enquête, toute sanction qui s'impose (rappel à devoirs, suspension ou expulsion d'un joueur, d'un dirigeant ou d'une équipe) et exiger le remboursement des dégâts constatés.
PODIUM	<u>Rappel du règlement (règlements généraux article 5.3) :</u> "Tout athlète ayant gagné une récompense officielle (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être obligatoirement présent sur le podium en tenue de sport pour la recevoir".
ACCES AU STADE	Durant toute la durée des championnats, chaque athlète devra porter en permanence sur lui sa licence. L'accès au stade ne sera permis qu'aux athlètes devant disputer une épreuve et aux membres du jury officiant réellement. Cette entrée se fera en groupe avec le responsable du concours ou d'un des starters adjoints.

APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de nos compétitions :

- Pour toutes les courses, les athlètes ou leurs représentants devront se présenter à la Chambre d'appel Courses, munis de leur licence pour confirmer leur participation **1 heure au moins avant l'horaire officiel de leur course.**

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'appel Concours, munis de leur licence **30 minutes avant le début de l'épreuve.**

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

RELAIS

La composition d'un relais peut comporter jusqu'à six noms et doit être déposée à **la chambre d'appel avant le début de la compétition.** Une fois la compétition commencée, cette liste ne pourra pas être modifiée. Un(e) même concurrent(e) ne peut figurer simultanément dans deux équipes. D'un tour à l'autre d'un championnat la composition du relais participant effectivement à la course peut être modifiée tout en restant dans le cadre de la liste déposée avant le début de la compétition. Les médailles seront remises aux seuls(es) concurrents(tes) qui auront couru la finale.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que la compétition est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdits. Les trainings ne pourront pas être utilisés en guise de marques.

MATERIEL

A l'exception des perches, **aucun engin personnel** ne sera admis pendant la compétition sauf avis contraire du Juge Arbitre.